

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

13/05/2013

Dossier complet le

22/05/2013

N° d'enregistrement

F 0113 70104

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la construction Hôpital de jour pour enfants (secteur I05)
au 202 av Jean Jaurès à Neuilly sur Marne 93.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE VILLE EVRARD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RIET ZAYNAB DIRECTRICE

RCS / SIRET

2 6 9 3 0 0 9 3 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a, défrichement d'une surface de 2 553 m ²	Défrichement partiel en vue de la construction Bâtiment en RDC d'une surface SHON de 2 553 m ² sur un terrain d'emprise de 6 747 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement partiel en vue de la construction d'un bâtiment en Rez de chaussée organisée autour de patios, accueillant un hôpital de jour pour enfants de troubles psychiatriques. Ce bâtiment accueillant trois tranches d'âges, chaque unité disposera d'un grand jardin arboré.

Le bâtiment sera composé d'une structure béton avec des menuiseries extérieures bois. il comportera une toiture terrasse entièrement végétalisée.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la reconversion du site de Ville Evrard, construction d'un nouveau bâtiment pour l'infanto juvénile du secteur I05 (communes du 93 desservies : Bondy - Coubron - Clichy sous Bois- Gagny - Montfermeil - Neuilly Plaisance - Neuilly sur Marne - Noisy le Grand - Les Pavillons sous Bois - Le Raincy - Rosny sous bois - Villemomble).

L'activité de prise en charge de l'infanto juvénile se réalise actuellement dans un bâtiment existant qui sera désaffecté après ouverture du nouveau bâtiment.

Du fait du transfert d'une partie de l'activité sur les différentes implantations de Ville Evrard sur le département 93, l'activité du site de Neuilly sur marne a diminué. Le projet de reconversion consiste en le regroupement sur une partie du site des activités hospitalières restantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Après démolition d'un pavillon de fonction existant, de surface au sol de 150 m² entouré d'un jardin pour une emprise de 500 m², construction du nouveau bâtiment.

Pour ce faire il est nécessaire de supprimer quelques arbres implantés dans la zone d'élévation du nouveau bâtiment. Les arbres situés en dehors des zones construites seront conservés. Au besoin de nouveaux arbres seront plantés dans le jardin des "grands".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les usagers de la structure infanto-juvénile sont principalement :

- le personnel, constitué d'une équipe soignante pluridisciplinaire (médecins, psychologues, assistante sociale, éducateurs spécialisés, etc.) et d'un secrétariat dédiés à l'hôpital de jour,
- les locaux de l'école seront utilisés par des enseignants relevant de l'Education Nationale,
- les patients, composés d'enfants et d'adolescents de 2 à 18 ans, ayant des problèmes d'ordre psychologique.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Construction soumise à Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Construction Bâtiment en RDC d'une surface SHON de 2 553 m ² sur un terrain d'emprise de 6 747 m ² .	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

202 Av. Jean Jaurès
NEUILLY SUR MARNE
93 330

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 33' 02" 4E Lat. 48° 51' 32" 2 N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Reconversion du site au 202 Av. Jean Jaurès 93 330 Neuilly sur Marne.

Le programme a pour objectif d'offrir de meilleures conditions de prises en charges des patients et de regrouper toutes les activités médicales sur une parcelle située à gauche de l'axe central du site.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Pavillon à usage de logement de fonction, avec son jardin privatif et espace vert à l'usage des patients du site de Ville Evrard.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

plan d'occupation des sols, mise à jour arrêté du 10 Mai 2011
Zone UH

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	Plaine inondable de la Haute Ile, identifiant national 110020467
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit pour les mouvements de terrains et approuvé pour les inondations.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Bâtiment "La Ferme" à 200 m. Toitures et façades inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Activité de type hôtelière, rejets dans les réseaux de collectes des eaux vannes et eaux usées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, défrichement en vue de la création d'un bâtiment pour une activité de soins en santé mentale, à proximité de bâtiments ayant la même activité, ayant très peu d'impacts pour les différents critères énoncés ci avant, nous estimons pouvoir en être dispensé.

Une étude d'impact a été réalisée avant l'aménagement du Parc de la Haute-Ile par le conseil Général de Seine Saint Denis, au premier semestre 2004.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Neuilly sur Marne le, 12 Mars 2013

Signature



Zaynab RIET
DIRECTRICE



Prise de vue 4



Prise de vue 5

Commune de Neuilly-sur-Marne : espaces boisés soumis à une demande d'autorisation de défrichement



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

DRIA/AF

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France

Service régional de la forêt, du bois,
de la biomasse et de la biodiversité



emprise du projet de construction
Hôpital de Jour - EPS Ville Evrard

zones boisées soumises à une demande
d'autorisation de défrichement

limites communales

0 300 600 900
Mètres

Source : BD CARTHO IGN
BD ORTHO IGN
Cellule SIRS Mai 2010



CONSTRUCTION D'UN HOPITAL DE JOUR POUR ENFANTS
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD

Adresse de l'opération : 202 Avenue Jean JAURES 93 330 NEUILLY SUR MARNE

Echelle

Dressé le 15/11/2012

Réf. fichier 115_VILLE EVRARD_PC AR00_plan.dwg

REPERAGE

des terrains à défricher

EMETTEUR

SOA

PHASE

PC

INDICE

AR-00

PAGE

SOA ARCHITECTES

44, rue Amelot - 75011 Paris
T 01.42.62.18.11 / F 01.42.62.18.98
info@soa-architectes.fr - www.soa-architectes.fr

SOA

Département :
SEINE SAINT DENIS

Commune :
NEUILLY SUR MARNE

Section : AS
Feuille : 000 AS 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 13/11/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

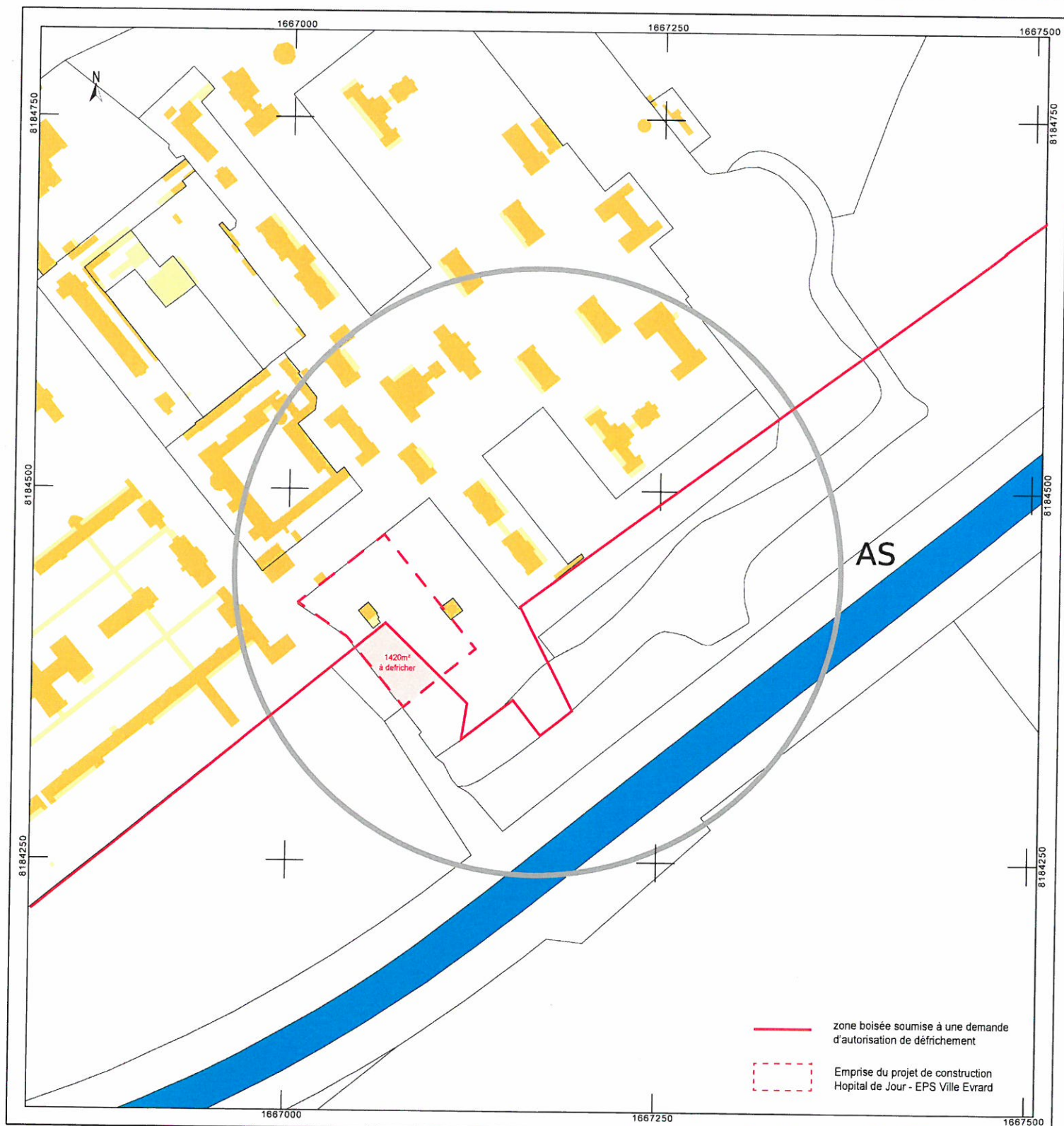
PLAN DE SITUATION

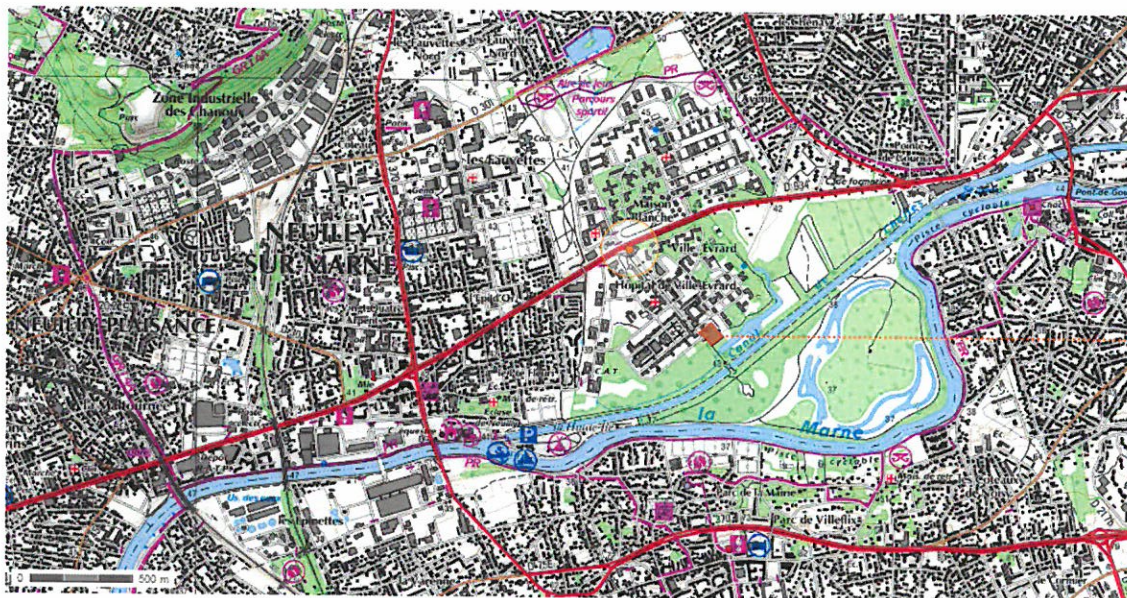


Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
BOBIGNY 2
CARRE PLAZA 15/17 PROMENADE JEAN
ROSTAND 93022
93022 BOBIGNY CEDEX
tél. 01 49 15 52 00 -fax 01 49 15 62 64
cdif.bobigny-2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





© IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 32' 31.0" E
Latitude : 48° 51' 36.2" N

emprise du projet de construction
Hôpital de Jour de l'EPS Villa Evrard



CONSTRUCTION D'UN HOPITAL DE JOUR POUR ENFANTS
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD
Adresse de l'opération : 202 avenue Jean JAURES 93 330 NEUILLY SUR MARNE

Echelle 1/25 000
Dressé le 15/11/2012

PLAN DE SITUATION
des terrains à défricher

Réf. fichier 115_VILLE EVRARD_PC AR00_plan.dwg

EMETTEUR
SOA

PHASE
PC

INDICE
AR-00

PAGE

SOA ARCHITECTES

44, rue Amelot - 75011 Paris
T 01.42.62.18.11 / F 01.42.62.18.98
info@soa-architectes.fr - www.soa-architectes.fr

SOA